



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2019

Délibération
n° CA 2019 - 67

relative à la convention de partenariat entre
l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse- TSM)
et la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises - FNEGE

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises - FNEGE, annexée à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration



Corinne MASCALA



Convention

entre

L'Université Toulouse 1 Capitole

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente

agissant au nom et pour le compte de **l'École de Management de Toulouse - TSM**

représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur

ci-après désignée « Toulouse School of Management »

et

la **Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises**

2, avenue Hoche

75008 Paris

représentée par Monsieur Maurice Thévenet, Délégué général

ci-après désignée « la FNEGE »

Il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet la réalisation du Programme Business School Impact Survey (BSIS), développé par l'EFMD-FNEGE, au sein de Toulouse School of Management.

ARTICLE 2 - PRESENTATION ET PROCESSUS DU BSIS

Le programme BSIS EFMD FNEGE est un outil et une démarche qui permet de mesurer les différents impacts que peut avoir un établissement supérieur de gestion sur son environnement.

Le cœur du processus de mesure du BSIS est un dispositif constitué de 120 indicateurs couvrant sept dimensions :

- Impact Financier
- Impact Economique
- Impact sur le Développement des Entreprises
- Impact Intellectuel
- Impact dans l'Ecosystème Régional
- Impact Sociétal
- Impact d'Image

Une fois que Toulouse School of Management a pris la décision d'avoir recours au processus **BSIS**, la première étape est de définir clairement la zone d'impact à partir de laquelle l'analyse sera menée. Dans certains cas, il peut s'agir de la ville, dans d'autres du canton, du département, de la région, du pays, ou d'une zone économique spécifique dépendant de l'organisation politique et administrative du pays ou dépendant de la situation particulière de la Business School.

La seconde étape est le processus de collecte de données durant lequel la Business School travaille en étroite collaboration avec les experts BSIS afin de préparer la documentation nécessaire avant la visite sur le terrain.

L'information demandée est de deux sortes : les données quantifiables relatives à des indicateurs d'impact mesurables (nombre de postes créés dans la zone d'impact ou argent dépensé par les étudiants extérieurs en nourriture et logement) ; les données relatives à l'impact qualitatif qui peut uniquement être mesuré de manière subjective (contribution de la Business School à l'image de la ville ou de la région), même si des éléments factuels viendront appuyer cet aspect qualitatif.

ARTICLE 3 - VISITE DES EXPERTS ET DUREE DE PROGRAMME

Pour le Programme BSIS EMFD FNEGE, la visite des experts se fait sur deux jours.

Les deux experts arriveront la veille de la visite pour un dîner avec la Direction de l'établissement.

Le programme BSIS EFMD-FNEGE sera effectué au sein de Toulouse School of Management dans les mois qui suivent la signature de cette convention selon un agenda fixé de concert entre Toulouse School of Management et la FNEGE. La date fixée pour la visite des experts ne pourra être modifiée.

Les résultats seront envoyés au Directeur de Toulouse School of Management dans les 2 mois qui suivent les missions des experts au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 - PRODUIT FINAL

Toulouse School of Management obtiendra à l'issue de la réalisation du Programme BSIS :

- Un rapport d'impact,
- Une série de recommandations confidentielles à l'attention de la Direction Générale de Toulouse School of Management,
- Le logo du BSIS EFMD-FNEGE.

ARTICLE 5 - CHOIX DES EXPERTS

Les experts seront proposés par la FNEGE et seront validés par Toulouse School of Management. Le responsable scientifique de la mise en œuvre de ce renouvellement sera le Professeur Michel KALIKA.

ARTICLE 6 - COUT DU PROGRAMME BSIS EFMD FNEGE

Le coût du programme BSIS est de 20 000 € HT.

Les frais d'hébergement et les frais de déplacement des deux experts seront pris en charge par Toulouse School of Management.

Le coût du renouvellement du Programme BSIS EFMD FNEGE est de 10 000 € HT.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT

Le versement des frais de ce programme se fera en deux fois :

- 50% à la signature de la convention
- 50% à la remise de l'ensemble des documents listés dans l'article 4.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de litige afférent à l'interprétation, à l'exécution du présent contrat, les parties se rapprocheront pour trouver une solution amiable. A défaut, le tribunal compétent sera celui de Paris.

Fait à Toulouse, le

La Présidente
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Délégué Général
de la FNEGE

Le Directeur
de l'École de Management

Corinne Mascala

Maurice Thévenet

Hervé Penan